

ÉCOLE DOCTORALE N° 280
École doctorale de philosophie

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 14/06/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Thierry Martin, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : | M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté - UFC

Experts : | M. Barthélémy DURRIVE, ENS de Lyon
Mme Bénédicte COSTE, Université de Bourgogne - UB
M. Pierre-henry FRANGNE, Université Rennes 2
Mme Isabelle GINOT, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

| M. Pierre-François MOREAU

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017
ET D'UNE VISITE DE L'ED EN DÉCEMBRE 2017

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Philosophie* (ED n° 280) est l'une des deux ED de philosophie au niveau national – l'autre étant située à Lyon et à Grenoble (établissement porteur : Université Jean-Moulin-Lyon-III, établissements associés : ENS de Lyon et Université Grenoble-Alpes –, et la plus importante en nombre de doctorants inscrits, avec 259 doctorants en 2016 pour 45 encadrants.

Cette ED accueille l'ensemble des doctorants de l'unité de formation et de recherche (UFR) Philosophie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, répartis dans cinq unités de recherche (UR) distinctes, deux unités mixtes de recherche (UMR) et trois équipes d'accueil (EA).

Par les affiliations de ses chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), elle est rattachée aux autres tutelles de ses équipes de recherche : Centre national de la recherche scientifique (CNRS), École normale supérieure (ENS) de Paris, Université Paris Diderot, Collège de France. Comme les autres ED de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle est membre du Collège doctoral, et bénéficie ainsi de son soutien actif en matière de réglementation (via la rédaction de la Charte du doctorat, par exemple), de formations transversales mutualisées et de financement de missions doctorales.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

• Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED *Philosophie* est adossée aux cinq UR de l'UFR de Philosophie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, à savoir :

- le Centre d'histoire des philosophies modernes de la Sorbonne (EA 1451) ;
- l'Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques (IHPST, UMR 8590) ;
- Le Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne (PhiCo, EA 3562, membre de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne - ISJPS) ;
- Le Groupe de recherches Antiquité, Moyen-Âge, transmission arabe (GRAMATA, membre de l'UMR 7219 SPHÈRE) ;
- Le Centre d'étude des techniques, des connaissances et des pratiques (CETCOPRA, EA 2483).

Ces UR sont très impliquées dans les activités de l'ED, co-organisant avec elle des séminaires doctoraux, des pré-soutenances, et des missions doctorales.

D'un point de vue scientifique, l'ED se caractérise par sa grande homogénéité, puisque l'ensemble de ses doctorants appartient à un même champ disciplinaire, la philosophie. Elle est également marquée par une forte interdisciplinarité dans la mesure où les recherches doctorales qui y sont développées vont de l'histoire de la philosophie et de la philosophie des sciences et des techniques (portant sur des champs aussi variés que la logique, les mathématiques, la physique, la biologie, l'économie, la médecine, la psychologie, les sciences cognitives, etc.) à l'esthétique, aux philosophies sociale, morale et politique contemporaines, et à la sociologie.

La composition du conseil de l'ED, constitué de 21 membres, dont six extérieurs et cinq représentants des doctorants, est judicieuse sur le plan scientifique. Elle n'est en revanche pas tout à fait conforme à l'arrêté du 25 mai 2016, car le conseil ne comporte qu'un seul représentant BIATSS (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé), quand il en faudrait deux. Ce point a été signalé lors de la visite en séance plénière et le directeur de l'ED s'est engagé à le corriger au plus tôt. La disproportion entre le nombre d'hommes et de femmes titulaires de l'HDR en philosophie explique que la parité ne puisse être assurée complètement dans la composition du conseil de l'ED, qui est cependant sensible à cette question et s'efforce de la corriger. Une politique de parité est, en revanche, mise en œuvre

au niveau du recrutement des doctorants et de l'attribution des contrats doctoraux. Le conseil de l'ED se réunit au moins trois fois par an et des procès-verbaux (PV) précis sont diffusés sur le site de l'ED et par voie électronique aux doctorants et aux HDR. Des commissions sont organisées à l'intérieur du conseil pour traiter des questions spécifiques (commission des thèses, attribution des contrats doctoraux). L'ED possède enfin des statuts et un règlement intérieur ce qui mérite d'être signalé.

L'ED *Philosophie* mobilise deux personnels : un ingénieur d'études responsable administratif et une secrétaire, très investis auprès des doctorants et de la direction de l'ED. Elle dispose d'un bureau administratif suffisamment vaste (12 m²) pour permettre des réunions de sept personnes et d'une double salle de travail et de réunion à destination des doctorants (pouvant accueillir une trentaine de personnes), équipée de bureaux et postes informatiques. La dotation budgétaire annuelle est de 48 000 euros (dont 3 000 euros de subvention du Collège des ED). La précédente évaluation avait relevé que le budget de l'ED avait bénéficié d'une augmentation conséquente en raison de ses bons résultats en matière de réduction du nombre d'abandons, de durée des thèses et en matière d'insertion de ses docteurs. La dotation budgétaire actuelle confirme ces bons résultats. Près de 70 % de ce budget sont consacrés aux missions et manifestations scientifiques (18 000 euros sont affectés à la mobilité des doctorants, chaque doctorant pouvant bénéficier de 700 euros par an pour sa mobilité scientifique). Les moyens dont dispose l'ED sont donc satisfaisants.

La circulation de l'information entre la direction de l'ED, son conseil et les doctorants est efficace et régulière. Elle s'effectue en interne via des listes de diffusion, un site web particulièrement complet (comprenant des textes régissant la vie de l'ED et de la recherche doctorale, un calendrier, des informations sur les thèses en cours, les formations doctorales (y compris pour les doctorants étrangers), la liste des thèses soutenues depuis 1993, des offres de contrats doctoraux et autres sources de financement, etc.), ainsi que la Lettre des doctorants, *La Licorne de Descartes*, revue interne réalisée par et pour les doctorants. La communication scientifique passe également par la revue *Philonsorbonne*, revue à comité de lecture avec double expertise en aveugle, qui publie à la fois des travaux des doctorants et des articles de professeurs étrangers invités, ce qui permet de lui assurer un rayonnement international. L'existence de ces deux organes contribue à donner aux doctorants un sentiment d'appartenance à leur école doctorale, et constitue un élément très favorable à la réalisation de leurs recherches et à leur insertion future, et leur suivi post-doctoral. Une communication donc riche et complète est constatée qui témoigne de l'investissement de la direction de l'ED et de son conseil dans la réussite des doctorants et le développement de leurs projets, et qui s'est vérifiée lors de l'entretien entre le comité du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et les doctorants, dont l'information sur les structures de l'ED, les possibilités de soutien financier et de coopération à l'international est précise et documentée. Les doctorants apprécient tout particulièrement la collaboration active avec l'ED qui ne se réduit pas à une diffusion d'information, mais les associe véritablement aux décisions collectives.

Le recrutement des doctorants est effectué par la commission des thèses (issue du conseil de l'ED) sur la base d'un projet de deux à trois pages, et par application de cinq critères clairs et prédéfinis, dont le taux d'encadrement du directeur de thèse. L'ED développe un effort tout particulier pour la recherche de financements pour ses doctorants. Certes, elle bénéficie d'un contexte favorable (trois à six contrats doctoraux de l'ENS, cinq à dix postes d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche - ATER), mais grâce à sa politique volontariste d'amélioration du flux des thèses, elle a pu obtenir un contrat doctoral de la commission recherche de l'Université, six par le ministère, et d'autres financements de thèse grâce à une politique d'ouverture à l'international et de collaboration avec les grands organismes de recherche nationaux, la région Ile-de-France, la ville de Paris, et même, ce qui est rare en philosophie, via un contrat CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche). Ainsi, sur les 259 doctorants inscrits pour l'année 2016-2017, 117 bénéficient d'un financement spécifiquement dédié à leur recherche doctorale, soit plus de 45 %, ce qui est exceptionnel pour la discipline (et en nette progression par rapport à l'évaluation précédente qui offrait déjà un taux élevé pour la discipline - 35 %). Les projets de thèses financées par contrat doctoral font l'objet d'une expertise anonyme par un membre intérieur à l'ED et un membre extérieur, suivi d'une audition des candidatures sélectionnées par le conseil restreint de l'ED constitué en jury ; les doctorants présents lors de l'audition des candidats ne participent pas à la sélection des candidats. Le directeur de l'ED a souligné et déploré les difficultés, et dans de nombreux cas, les impossibilités rencontrées par les bénéficiaires de contrats doctoraux pour obtenir leur détachement de l'enseignement secondaire, s'ils y sont affectés, situation relativement nouvelle et généralisée qui compromet le recrutement de très bons candidats dans des disciplines enseignées dans le secondaire comme la philosophie.

L'ED *Philosophie* mène une politique d'ouverture à l'international très active. D'une part, elle favorise le développement des thèses en cotutelles (36 en 2016-2017, soit 14,70 % des thèses inscrites) et accueille des détenteurs d'un master étranger à hauteur de 23,50 %. Elle apporte un soutien logistique pour les dossiers d'appel d'offres, et les programmes Erasmus + (*EuROpean Action Scheme for the Mobility of University Students*). Elle dispense des formations en langue anglaise et a mis en place cinq programmes d'échanges avec des universités étrangères, des accords bilatéraux, un partenariat Hubert Curien Pessoa avec le Portugal et un partenariat avec le Brésil. Enfin, l'ED a créé un diplôme de doctorat international (double diplomation) avec l'*Università Ca' Foscari*

Venezia, un autre est en préparation avec Rome (*Università degli studi di Roma « Tor Vergata »*) et *Università degli Studi di Roma Tre* pour lequel un accord a déjà été établi avec le département de Sciences politiques.

• Encadrement et formation des doctorants

On assiste, depuis 2013, à une légère baisse du nombre d'HDR (de 52 à 48), conjointe à une baisse du nombre de doctorants inscrits (de 265 à 259), pour aboutir au rapport de 48 HDR pour 259 doctorants, soit un taux de 5,4 thèses par HDR, ce qui est un taux convenable. La politique d'encadrement est conforme à celle mise en place au niveau du Collège doctoral de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, à savoir i) un plafond d'encadrement situé à 15 thèses encadrées par HDR, ce qui est trop élevé (un seul HDR de l'ED dépasse provisoirement ce seuil, et huit encadrent dix thèses ou plus), ii) cinq nouvelles inscriptions maximum par directeur et par an, iii) un seul candidat à contrat doctoral par directeur et par an. L'ED encourage fortement la participation des maîtres de conférences à l'encadrement des thèses.

L'ED *Philosophie* a mis en place les comités de suivi individuel (CSI) conformément aux directives de l'arrêté du 25 mai 2016. Le CSI est constitué de deux chercheurs (HDR ou non) appartenant ou non à l'UR à laquelle le doctorant est rattaché. Leur fréquence (à partir de la deuxième année) est laissée à la discrétion des UR, l'ED veillant à la composition des comités. Les doctorants se disent satisfaits de la mise en place des entretiens de suivi de thèse, même s'ils pensent que la direction de thèse pourrait y être présente.

L'ED est engagée activement dans une politique efficace de réduction de la durée des thèses. Elle est actuellement de 62 mois en moyenne, soit un peu plus de cinq ans, chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale en sciences humaines et sociales (SHS). Le nombre annuel de soutenances (environ 35) est satisfaisant. Le nombre d'abandons est remarquablement faible (deux seulement depuis 2013). Cette réussite ne tient pas uniquement à la tenue des entretiens de suivi, mais aussi à la concertation entre doctorants, HDR, directeurs d'UR et l'ED.

La formation transversale est assurée par le Collège doctoral selon cinq rubriques, tandis que la formation disciplinaire relève de l'ED et des UR. Au niveau de l'école doctorale, les formations spécifiques sont constituées par :

- le séminaire de l'ED ;
- les trois ateliers de formation annuels sur i) les publications de la Sorbonne, ii) l'activité documentaire en philosophie, iii) la qualification par le Conseil national des universités (CNU) ;
- des formations par et pour les doctorants eux-mêmes : i) les « doctorales » (colloque annuel), ii) le séminaire doctoral de philosophie qui est ouvert également aux étudiants de master.

La formation se déploie selon quatre axes bien circonscrits : formation liée à la thèse, acquisitions de compétences scientifiques, insertion dans l'environnement de la recherche, formation liée au projet professionnel. Une ouverture vers le milieu social et culturel extérieur à la philosophie serait bienvenue. Les offres de formation et les animations sont donc riches et appropriées, mais qu'il conviendrait de les ouvrir davantage au monde non-académique.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED a mis en place une préparation à l'insertion professionnelle portant sur i) le recrutement dans l'enseignement supérieur et la recherche, ii) les fonctions d'enseignant-chercheur, et iii) l'édition scientifique. Un élargissement de cette ouverture au champ extérieur à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) serait souhaitable.

En l'absence d'un dispositif de l'établissement, l'ED *Philosophie* procède par demandes individuelles. Le résultat est cependant satisfaisant, ce qui témoigne de la bonne intégration de l'ED dans la communauté scientifique, avec un taux de réponses de 73 %. Près de la moitié des répondants à l'enquête occupent un emploi dans l'ESR. C'est un bon résultat pour l'ED, mais cela laisse dans l'ombre le devenir des autres docteurs, privant l'ED d'outils importants pour sa communication (à l'attention de ses usagers) et son pilotage (recrutement et offres de formation, notamment).

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Il n'existe pas de politique d'autoévaluation piloté par l'établissement. Au niveau de l'ED, l'autoévaluation annuelle s'effectue via la direction et les représentants des doctorants, puis via les directeurs d'UR, l'Université, les enseignants-chercheurs, le personnel BIATSS. Elle est formalisée par le conseil de l'ED et s'est traduite par la création du parcours de formation, le soutien à la publication, et l'aide à l'impression de thèse. Il convient de remarquer que l'ED a pris en compte très sérieusement les indications de la précédente évaluation du Hcéres.

Au moment de la visite, l'ED *Philosophie* avait le projet d'une école universitaire de recherche (EUR) montée avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre du PIA 3 (Programme d'investissements d'avenir, EUR de Philosophie Panthéon-Sorbonne). L'école souhaite développer sa visibilité auprès des étudiants de master, notamment par la mise en place d'une journée portes ouvertes en 2018. Elle prépare aussi la création d'un second doctorat international avec deux universités de Rome, et prévoit d'engager une collaboration forte avec une université de Shangai (Chine).

L'ED prépare une mise à jour de la Charte du doctorat, une présentation du portfolio individuel de compétences, une formation à l'éthique de la recherche. Enfin, elle souhaite la création d'un répertoire des anciens de l'ED.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED *Philosophie* présente un bilan très satisfaisant par la qualité scientifique de ses réalisations, son dynamisme, son identité forte et cohérente, son attention portée à l'insertion de ses doctorants dans les réseaux de recherche, et notamment la recherche internationale.

• Points forts

- Attractivité de l'ED et adossement scientifique solide.
- Taux particulièrement élevé de thèses financées pour la discipline.
- Taux d'abandons très faible.
- Ouverture à l'international forte et diversifiée.
- Encadrement efficace, implication forte de la direction de l'ED auprès des doctorants et bonne préparation des doctorants à l'ESR.

• Points faibles

- Plafond d'encadrement par HDR trop élevé, même s'il tend à baisser.
- Suivi des docteurs insuffisamment soutenu par l'établissement et le Collège des ED, notamment pour l'insertion non académique.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les recommandations ou pistes de réflexion suivantes.

À L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- La formation à l'insertion professionnelle non académique pourrait être améliorée, ainsi que le suivi des docteurs non engagés dans l'ESR (le projet d'une journée sur l'emploi des jeunes docteurs de philosophie hors ESR est aussi une bonne initiative).
- Intégration (prévue) d'un second représentant des personnels BIATSS dans le conseil de l'ED.

À L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Abaisser le plafond d'encadrement des thèses.
- Participer plus activement au suivi professionnel des docteurs des ED.
- Confirmer la volonté de mettre en accord le calendrier de rentrée de l'Université et les exigences des études doctorales.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Paris, le 30 mars 2018

12, place du Panthéon
75231 PARIS CEDEX 05
tél. : 01 44 07 77 08
E-mail : evaluation2017@univ-paris1.fr
E-Mail : jeremy.pires@univ-paris1.fr

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur du Département des
formations du Hcéres
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – École doctorale 280 - Philosophie

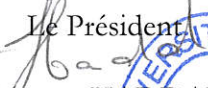
Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts du Hcéres après sa visite de l'École doctorale de Philosophie (ED n°280) le 12 décembre 2017.

Elle remercie le comité pour son travail d'évaluation attentif et précis, ses propositions et recommandations, qui tant dans l'ED, dont la dynamique est remarquable, qu'à l'échelle de l'établissement sont déjà et seront prises en compte.

Quelques erreurs factuelles et quelques observations sont signalées ci-après.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Georges HADDAD

